



Communiqué de presse de la Société Suisse de Nutrition SSN

Prise de position de la SSN sur les ordonnances concernant la nouvelle loi sur les denrées alimentaires (projet Largo)

Berne, le 3 novembre 2015. La Société Suisse de Nutrition SSN a pris connaissance des ordonnances concernant la nouvelle loi sur les denrées alimentaires et salue nombre des innovations proposées, par exemple la mise en place d'une déclaration nutritionnelle obligatoire ou l'élargissement de l'obligation d'information aux techniques de communication à distance comme Internet. Les consommateurs bénéficieront ainsi d'un meilleur soutien pour choisir des denrées alimentaires plus saines.

Nouvelle loi sur les denrées alimentaires – nouvelles ordonnances

Le Parlement a approuvé une nouvelle loi sur les denrées alimentaires le 20 juin 2014. Un an plus tard, le projet d'ordonnances correspondantes a été publié et la consultation a été ouverte. La SSN a pris connaissance des volumineuses ordonnances et saisi l'opportunité de remettre une prise de position.

Une meilleure information aux consommateurs

La SSN apprécie fortement le fait que la Suisse souhaite mettre en place un étiquetage nutritionnel obligatoire. Avec la liste des composants, cet étiquetage constitue un instrument utile pour évaluer la composition et la valeur d'une denrée alimentaire pour la santé. L'élargissement de l'obligation d'information aux techniques de communication à distance comme Internet convient aussi parfaitement à la SSN. Le commerce en ligne de denrées alimentaires est en pleine croissance, et les consommateurs doivent pouvoir disposer des mêmes informations que dans un magasin.

Protéger les consommateurs contre les tromperies

L'article 12 de l'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels a ancré la protection des consommateurs contre les tromperies dans la nouvelle législation sur les denrées alimentaires. Toutefois, certaines ordonnances nécessiteraient encore une révision fondamentale pour que cette protection soit réellement mise en œuvre.

Les quantités de référence prescrites par la loi pour les apports nutritionnels n'ont par exemple pas été adaptées dans les recommandations actuelles. Il peut en résulter que, pour un produit contenant 5 mcg de vitamine D, on indique que ces 5 mcg couvrent 100% du besoin quotidien. Et pourtant, selon la Commission fédérale de l'alimentation (CFA), le besoin quotidien réel de vitamine D s'élève à 15 mcg par jour, c'est-à-dire trois fois plus. La SSN s'engage en conséquence pour que les quantités légales de référence des recommandations officielles reconnues actuellement soient adaptées.

Vous trouverez l'intégralité de la prise de position sur le site Web de la SSN à la rubrique www.sge-ssn.ch/presse.

La Société suisse de nutrition SSN

La SSN est l'organisation nationale de référence dans le domaine de l'alimentation. Elle informe la population et les professionnels à l'aide de données scientifiquement fondées et compte plus de 7'000 membres et abonnés, dont la plupart sont des professionnels de la nutrition, de la formation ou de la santé ainsi que des consommateurs intéressés par les questions touchant à l'alimentation.

Informations de la SSN destinées aux représentants des médias

Les médias reçoivent la newsletter de la SSN tous les deux mois et régulièrement des communiqués de presse. Pour figurer parmi nos destinataires, veuillez envoyer un e-mail à media@sge-ssn.ch. Les représentants des médias peuvent s'abonner gratuitement à notre revue trimestrielle sur l'alimentation, tabula: www.tabula.ch.

Service d'information nutrinfo®

Le service nutrinfo® répond aux questions sur l'alimentation. Il n'a aucun intérêt commercial, politique ni idéologique et se réclame exclusivement de sources scientifiquement vérifiées.

Le service nutrinfo® a été mis en place sur mandat de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV. Les professionnels de la SSN se feront un plaisir de vous aider dans vos recherches d'ouvrages ou d'experts. Ils sont aussi à la disposition des représentants des médias pour donner des interviews.

Tél. +41 31 385 00 08, du lundi au vendredi, 8 h 30 – 12 h 00

nutrinfo-f@sge-ssn.ch, www.nutrinfo.ch

Pour plus de renseignements:

Esther Infanger, Responsable de projet

Tél. 031 385 00 00, e-mail: e.infanger@sge-ssn.ch